



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-003

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

**COMITE
DES
FETES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 07/02/2024

Publié ou notifié

le 07/02/2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 046-214600892-20240129-2024_003-DE

Recevez
le
certifié

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22.01.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH. Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire lit la demande de Madame Anne-Marie CALASSOU,
Présidente de l'association « Comité des Fêtes de Duravel », qui sollicite une
aide financière pour le règlement de l'adhésion au site WIX pour
l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
d'accorder une subvention exceptionnelle de 327.48 € à l'association
Comité des Fêtes de Duravel

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

